



A.R.BR.E. asbl - B.O.S. vzw



## Compétences, organisation et fonctionnement de l'asbl A.R.BR.E.

Informations visées par l'article 6 §1, 1° du décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française.

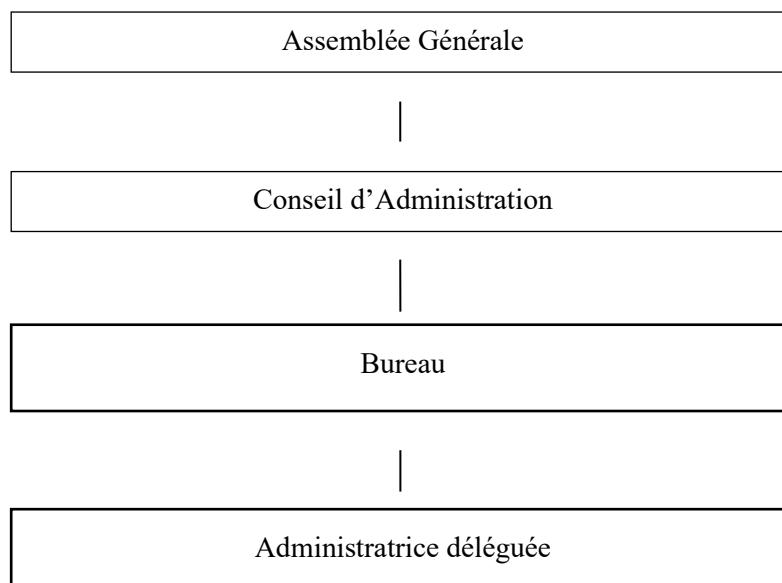
### 1. Les compétences de l'asbl A.R.BR.E.

L'association a pour objet social l'accueil, l'accompagnement et l'encadrement des enfants de 0 à 3 ans visant la socialisation de l'enfant et son épanouissement personnel.

Dans ce cadre, elle peut notamment développer un service de co-accueillantes, se constituer pouvoir organisateur de consultations nourrissons, coordonner ou collaborer à toutes autres activités en rapport avec la petite enfance et soutenir l'organisation des activités du service Petite Enfance de la Ville de Bruxelles.

### 2. L'organisation et le fonctionnement

L'asbl est composé d'une Assemblée Générale, d'un Conseil d'Administration et d'un bureau.





A.R.BR.E. asbl - B.O.S. vzw



L'Assemblée Générale est composée de :

- L'Echevin de la petite enfance de la Ville de Bruxelles ;
- Le Directeur général du Département Démographie de la Ville de Bruxelles ;
- Le Directeur du service de la petite enfance de la Ville de Bruxelles ;
- Cinq délégués du Conseil communal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des tendances politiques représentés au sein de ce conseil ;

Peuvent être également membre de l'Assemblée :

- Deux représentants du Service de la Petite enfance de la Ville de Bruxelles ;
- Un représentant du CPAS ;
- Trois représentants d'associations actives dans le domaine de la Petite Enfance
- Toute autre personne physique ou morale compétente en matière de petite enfance et en mesure de contribuer positivement aux objectifs de l'association.

L'Assemblée qui se réunit au minimum une fois par an est compétente dans les domaines suivants :

- Modification des statuts
- Nomination et révocation des membres
- Nomination et la révocation du ou des vérificateurs aux comptes, ainsi que du ou des liquidateurs;
- Admission des nouveaux membres ;
- Exclusion des membres;
- Approbation annuelle du budget et des comptes;
- Décharge à octroyer aux administrateurs et, en cas de dissolution volontaire, aux liquidateurs;
- Approbation du règlement d'ordre intérieur et ses modifications ;
- Décision d'intenter une action en responsabilité contre tout membre de l'association, tout administrateur, tout commissaire, toute personne habilitée à représenter l'association ou tout mandataire désigné par l'assemblée générale ;
- Prononciation de la dissolution volontaire de l'association ou la transformation de celle-ci en société à finalité sociale.



A.R.BR.E. asbl - B.O.S. vzw



L'Assemblée générale est actuellement composée des personnes suivantes :

NOM	PRENOM	FONCTION
Pinxteren	Arnaud	Echevin Petite Enfance
NKubiri	Kambaza	Directeur général
Bautier	Valérie	Directrice
Benghallam	Amal	Conseiller communale
Papadopoulos	Anastasia	Conseiller communale
Nouwen	Eva	Conseiller communale
Lokuli	Isabelle	Conseiller communale
Moussaoui	Fatima	Conseiller communale
Arijs	catherine	Fonctionnaire
Symoens	Luc	Fonctionnaire

L'association est administrée par un conseil d'administration composé par :

- L'Echevin de la petite enfance de la Ville de Bruxelles ;
- Le Directeur général du Département Démographie de la Ville de Bruxelles
- Le Directeur du service de la petite enfance de la ville de Bruxelles
  
- Cinq délégués du Conseil communal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des tendances politiques représentés au sein de ce conseil ;
- Maximum 4 membres désignés par l'assemblée générale en son sein.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association le réclament.



A.R.BR.E. asbl - B.O.S. vzw



Le Conseil d'Administration est actuellement composées des personnes suivantes :

NOM	PRENOM	FONCTION
Pinxteren	Arnaud	Echevin Petite Enfance
NKubiri	Kambaza	Directeur général
Bautier	Valérie	Directrice
Benghallam	Amal	Conseiller communal
Papadopoulos	Anastasia	Conseiller communal
Nouwen	Eva	Conseiller communal
Lokuli	Isabelle	Conseiller communal
Moussaoui	Fatima	Conseiller communal
Arijs	Catherine	Administratrice déléguée

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un bureau, auquel il délègue la gestion journalière de l'association. Le bureau est composé au minimum du président, du trésorier, du secrétaire et de l'administrateur délégué ainsi que d'un administrateur représentant l'opposition du conseil communal.

Le bureau est actuellement composé des personnes suivantes :

NOM	PRENOM	FONCTION
Pinxteren	Arnaud	Président
Benghallam	Amal	Secrétaire
Bautier	Valérie	Trésorière
Moussaoui	Fatima	Conseiller communal
Arijs	catherine	Administratrice déléguée